

pour les emplacements destinés aux tentes et roulottes est de \$4.50 plus la taxe si l'emplacement est doté des services usuels, et de \$3.50 plus la taxe s'il ne l'est pas. Les parcs sont entretenus par le ministère de l'Environnement et du Tourisme.

Nouvelle-Écosse. Le réseau de parcs provinciaux de la Nouvelle-Écosse relève du ministère des Terres et Forêts: il est constitué de 18 parcs comprenant des terrains de camping où l'on peut passer la nuit, 46 parcs et terrains de pique-nique en bordure des routes et 16 parcs dotés de plages ouverts le jour seulement, ce qui représente une superficie totale de 8,274 acres. En outre, 95 terrains d'une superficie globale d'environ 11,573 acres sont gardés en réserve en vue d'un aménagement futur. Des parcs de camping sont situés à proximité des grandes routes à divers endroits de la province et sont équipés pour la nuit; en général, ils peuvent également servir pour des pique-niques. Leur superficie varie de 65 à 1,200 acres et le nombre d'emplacements de camping se situe entre 30 et 175. Les installations de base comprennent de l'eau potable, des cabinets d'aisances, des tables de pique-nique et des dépotoirs. Il n'existe pas de raccordements individuels pour les roulottes. Les terrains de pique-nique sont aménagés en relais à des intervalles de 20 à 40 milles en bordure des grandes routes autres que celles à accès limité. D'une superficie variant de moins d'une acre à plus de 200 acres, ils disposent d'installations de base analogues à celles des parcs de camping. Les parcs de jour qui renferment des plages servent d'aires de récréation et sont pourvus de tables de pique-nique, d'eau potable, de cabinets d'aisances et de cabines d'habillage. Pour répondre à la demande, d'autres belles plages sont en voie d'aménagement là où l'endroit s'y prête. Le droit d'accès aux terrains de camping est de \$2.50 par nuit pour chaque groupe. Il n'y a pas de droit d'entrée pour les véhicules ni pour les usagers de jour. Le réseau de parcs provinciaux comprend environ 10% du nombre total des terrains de camping de la province, le réseau de parcs nationaux environ 15% et le secteur privé 75%.

Nouveau-Brunswick. Le réseau de parcs provinciaux du Nouveau-Brunswick, qui relève du ministère du Tourisme, comprend 22 parcs récréatifs dont les superficies varient de 25 à 1,400 acres, 28 haltes en bordure des routes, neuf terrains de camping, huit parcs dotés de plages, un parc de littoral et un parc pour la conservation des ressources. La plupart d'entre eux sont situés dans des régions rurales; ils sont assez bien répartis dans toute la province et se trouvent à proximité des grandes routes. Tous sont pourvus de tables, de lieux d'aisances ainsi que d'eau potable, mais les installations sont meilleures dans les grands parcs. En certains endroits, les véhicules doivent payer un droit d'entrée; dans 24 des principaux parcs, on perçoit en outre un droit de camping de \$2.50 à \$3.50 par jour, montant sujet à changement sans préavis. Le ministère entretient également un parc faunique à Woolastook, près de Fredericton, où l'on peut voir diverses espèces d'animaux de la province. En 1973, les parcs provinciaux ont accueilli plus de 4 millions de visiteurs. Plusieurs parcs ont organisé des programmes d'activité et des baignades sous la surveillance de sauveteurs qualifiés. Mactaquac, près de Fredericton, l'un des deux parcs ouverts toute l'année, s'enorgueillit de son terrain de golf à 18 trous d'une longueur de 7,030 verges et de ses deux ports de plaisance. Le parc de Mactaquac et le parc-plage de New River, entre St. Stephen et Saint-Jean, offrent tous deux des programmes de présentation et comptent un personnel de naturalistes qualifiés. Pendant l'hiver, des pistes sont aménagées pour la motoneige, le ski de randonnée, la raquette, le toboggan et la promenade en traîneau; il y a également des patinoires et des terrains de camping. Sugarloaf, près de Campbellton, autre parc ouvert toute l'année, a un centre de ski doté de trois montepentes et des pistes pour le ski de randonnée, la motoneige et le toboggan. Ces dernières années, les services sur les 54,000 acres de parcs du Nouveau-Brunswick ont été élargis et améliorés de manière à offrir au visiteur un programme récréatif varié.

Québec. Les grands parcs du Québec s'étendent sur près de 75,000 milles carrés, soit environ 13% de la superficie de la province. Si l'on exclut la réserve de la baie James, ils couvrent près de 20% du territoire forestier au sud du 52^e parallèle. Il y a 30 grands parcs et réserves, les plus anciens étant le parc du Mont-Tremblant et celui des Laurentides; leur création remonte à 1894 et 1895 respectivement. Le premier, à 80 milles au nord de Montréal, couvre une étendue de 990 milles carrés et le second, sis à 30 milles au nord de Québec, s'étend sur 4,060 milles carrés. Le parc de la Gaspésie a pris naissance en 1937 et couvre 498 milles carrés. C'est la protection du caribou, dont l'espèce menaçait de s'éteindre, qui motiva principalement la création de ce parc; grâce à cette prévoyance, un troupeau de caribous vit aujourd'hui sur le mont Albert. Le même souci de l'avenir de ce gibier avait poussé en 1895 les autorités du